

Fin des cotisations retraite en cas de cumul emploi-retraite : le texte du Gouvernement en contradiction avec l'annonce du Président de la République

L'URPS médecins libéraux Ile-de-France salue l'annonce du Président de la République faite mercredi soir sur France 2, qui a déclaré que « tous les médecins retraités continuant à travailler seront exonérés de cotisation retraite » afin de favoriser leur maintien en exercice après la retraite, et par la même ralentir la désertification médicale sur tout le territoire. Cette mesure a été portée par l'URPS depuis plusieurs mois auprès des pouvoirs publics et fait partie des 10 mesures qui peuvent permettre de faire face à la dégradation de l'offre de soins, en Ile-de-France et ailleurs.

Néanmoins, l'URPS s'étonne que le Gouvernement ait présenté et adopté un amendement à cette mesure initialement votée par les députés, pour la limiter doublement, d'abord à certains médecins dont la rémunération est inférieure à un seuil défini par décret et ensuite uniquement à l'année 2023.

L'URPS médecins libéraux appelle le Gouvernement à inscrire le texte en accord avec l'annonce du Président : la fin des cotisations retraites pour tous les médecins, et non limitée à 2023.

Dans le cadre de cette exonération, comme le prévoit la Constitution, l'URPS appelle à un système de compensation sur le budget de l'Etat pour permettre de maintenir l'équilibre des comptes de la Caisse de retraite des médecins (CARMF) et ainsi l'avenir des retraites des médecins en activité. Cette compensation ne peut être à la charge des médecins actifs.

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 21 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Plus d'informations : www.urps-med-idf.org www.soignereniledefrance.org

Contacts presse - Primatice Conseil

Thomas de Climens - thomasdeclimens@primatice.com | 06 78 12 97 95

Armand Rigaudy - armandrigaudy@primatice.com | 07 88 96 41 84